

Le corps consulaire français et le débat autour de la « perte » des Amériques. Les intérêts mercantiles franco-américains et le commerce atlantique, 1763-1795

*The French Consular Corps and the “Who Lost the Americas Debate :” Franco-
American Mercantile Interests and Atlantic Commerce, 1763-1795*

Allan Potofsky



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/11930>

DOI : 10.4000/ahrf.11930

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2011

Pagination : 33-57

ISBN : 978-2-200-92677-9

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Allan Potofsky, « Le corps consulaire français et le débat autour de la « perte » des Amériques. Les intérêts mercantiles franco-américains et le commerce atlantique, 1763-1795 », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 363 | janvier-mars 2011, mis en ligne le 01 mars 2014, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/11930> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.11930>



LE CORPS CONSULAIRE FRANÇAIS ET LE DÉBAT AUTOUR DE LA « PERTE » DES AMÉRIQUES. LES INTÉRÊTS MERCANTILES FRANCO- AMÉRICAINS ET LE COMMERCE ATLANTIQUE, 1763-1795

Allan POTOFSKY

Les attentes de la France en Amérique du Nord après 1763 sont influencées par de multiples débats économiques, aussi bien qu'anthropologiques et constitutionnels, mais ces discussions sont le plus souvent sous-tendues par des représentations abstraites de l'Amérique plutôt que par des observations concrètes. Le corps consulaire mis en place après le traité d'amitié et de commerce de 1778 s'intéresse en revanche davantage aux différences régionales en Amérique et aux différents types de commerces susceptibles de profiter à l'économie majoritairement agraire de la France. Cet article s'appuie sur les rapports des officiers consulaires français à propos des opportunités ouvertes par le développement du commerce atlantique. Ce n'est que sous le Directoire, avec le déséquilibre croissant de la « balance du commerce », le renforcement de la compétition avec l'Espagne et l'Angleterre et le houleux débat sur la dette, que les officiers consulaires français de la période révolutionnaire en viennent à considérer l'Amérique comme « perfide » vis-à-vis de leur ancienne alliée.

Mots-clés : histoire atlantique, corps consulaire, commerce franco-américain, Révolution américaine, La révolution de la consommation du XVIII^e siècle, le traité d'amitié et commerce.

Où et quand s'est déroulée la Révolution française ? S'agit-il d'un mouvement international confiné uniquement au monde atlantique révo-

lutionnaire ? Sa portée a-t-elle dépassé la décennie 1789-1799¹ ? La géographie et la chronologie de la Révolution furent longtemps limitées et brouillées par l'affirmation d'une exception française. Tout comme dans le cas des épisodes anglais et américains, l'exception fut le terrain privilégié des historiens qui s'attachaient ainsi exclusivement aux distinctions presque transcendantes de l'événement. La Révolution française devenait un moment national fondateur pour la France, pour l'Occident, et même, peut-être, pour la modernité elle-même². Pourtant, cette perspective historique centrée sur le caractère unique, à l'échelle de l'histoire mondiale, de la Révolution française opérait également une séparation étanche entre les événements se déroulant en métropole et le contexte international. Et jusqu'à un passé récent, les historiens n'incluaient que rarement les colonies et l'empire colonial dans leur récit des événements révolutionnaires français³.

Le nouveau paradigme de l'histoire atlantique, en raison de son inflexion placée sur la colonisation, l'esclavage, les populations locales, ou encore d'autres perspectives éloignées de la métropole, ont permis aux études révolutionnaires de s'ouvrir à des champs de recherche bien plus vastes. En outre, ces nouvelles perspectives ne diminuent en rien sa portée : le réexamen de la Révolution et de son premier empire colonial dans le contexte atlantique renforce, en effet, l'étendue à la fois géographique et temporelle de la Révolution. L'esprit révolutionnaire atlantique fut un mouvement de révoltes, d'opinions publiques et d'institutions élues nées d'aspirations démocratiques et d'indépendances que l'on trouve sur les deux rives de l'océan.

Les historiens atlantiques soulignent, en effet, non seulement le rôle de la Révolution française dans la montée du radicalisme politique aux États-Unis dans les années 1790, mais également ses relations avec

(1) Ces questions, concernant la durée et l'étendue géographique de l'événement révolutionnaire, ont fait l'objet d'un débat récent : « Twenty Years after the Bicentennial », dans *French Historical Studies*, vol. 32, n° 4, 2009. Voir, en particulier, Laurent DUBOIS, « An Atlantic Revolution », *French Historical Studies*, vol. 32, n° 4, 2009, p. 655-661. Carla HESSE, « The New Jacobins », *French Historical Studies*, vol. 32, n° 4, 2009, p. 663-670. Jean-Clément MARTIN, « Réflexions sur les évolutions historiographiques depuis le bicentenaire de la Révolution française », *French Historical Studies*, vol. 32, n° 4, 2009, p. 689-696.

(2) Ferenc FEHÉR (éd.), *The French Revolution and the Birth of Modernity*, Berkeley, University of California Press, 1990.

(3) Pour une étude innovante couvrant la longue durée révolutionnaire, voir : Jacob M. PRICE, *France and the Chesapeake : A History of the French Tobacco Monopoly, 1674-1791, and of its Relationship to the British and American Tobacco Trades*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2 vols. 1973.



d'autres révoltes moins connues, en Suisse, aux Provinces-Unies, en Corse, en Pologne, aux Pays-Bas autrichiens, ainsi que ses liens avec la Révolution en Haïti, le renversement des hiérarchies sociales et politiques aux grandes Antilles, et enfin ses relations avec les mouvements d'indépendance en Amérique Latine. Plus récemment, les historiens qui se sont attachés, entre autres perspectives, à ces questions ont identifié la politique révolutionnaire des affaires étrangères de la France d'après 1789 comme le point d'origine, et même le début de la fin, du colonialisme français moderne. Le problème (l'expansion nationale au nom d'une mission civilisatrice) et la solution (la Révolution) jusqu'à l'Empire, étant posés alors simultanément. Les relations internationales, la diplomatie commerciale et les exigences de la guerre ont obligé les révolutionnaires à étendre leurs ambitions universelles, ce qui aura de profondes conséquences, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale et au-delà, lors de la décolonisation⁴.

Si l'on considère les liens historiques qui unissent la Révolution française au monde dans son ensemble, ce sont probablement ceux qui touchent aux événements américains qui ont été les plus approfondis. Les révolutions française et américaine ont, sans nul doute, été marquées par une relation particulière. Toutefois, on peut se poser la question de savoir si les colonies américaines d'abord, la Confédération américaine à partir de 1781 ensuite, puis les États-Unis après 1787, furent pour la nation française un modèle, un contre modèle, une future République-sœur, une source d'inspiration, un rival, un opposant ou un miroir distant ? En fait, comme on peut s'en douter, il n'existe pas, à propos de l'Amérique du Nord, une vue révolutionnaire française unique ou monolithique, éclairée ou non par les *Lumières*. Malgré ce truisme, les histoires diplomatiques, commerciales, politiques et intellectuelles de l'Amérique en France sont largement formées à partir des thèses de francophiles-américanophiles du XVIII^e siècle, ainsi que par un axe cosmopolite franco-américain, soit-disant clairement identifié, issu des Lumières et du monde Atlantique.

Notre article s'attache à dépasser les questions concernant le lieu et la durée (le « où » et le « quand ») de la Révolution française et approfon-

(4) Pour une définition de la « Nouvelle Histoire Atlantique », voir : Cécile VIDAL, « La nouvelle histoire atlantique : nouvelles perspectives sur les relations entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques du xv^e au xix^e siècle », *Revue Internationale des Livres et des Idées*, n° 4, mars-avril 2008, 23-28. Pour une réflexion philosophique sur le sens des révolutions, voir : Susan BUCK-MORSS, *Hegel, Haiti and Universal History*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2009. Voir également, Nick NESBITT, *Universal Emancipation : The Haitian Revolution and the Radical Enlightenment*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2008.

dit les divers contextes du monde atlantique qui ont transformé la vision française de l'Amérique de la veille de la guerre d'Indépendance au début des guerres révolutionnaires. Nous avancerons qu'une représentation abstraite et éclairée de l'Amérique en France fut, dans un premier temps, transformée par la réalité des faits à la suite de l'arrivée d'un corps consulaire en Amérique du Nord en 1778, soit à partir de l'engagement militaire français auprès des insurgés américains. L'alliance durable promise en 1778 par le traité de commerce et d'amitié transforma l'économie politique des relations franco-américaines qui devint l'élément central des nouvelles dispositions atlantiques. Et le lien entre une monarchie réformée, des républiques naissantes et le négoce atlantique fut promu par tous ceux qui souhaitaient des relations commerciales plus profondes entre la France et l'Amérique. De nombreux spécialistes de « l'Amérique » furent envoyés afin de servir dans ces corps consulaires et diplomatiques, ou comme ministres plénipotentiaires aux États-Unis. Les critiques portant sur la politique fiscale inégalitaire, sur le protectionnisme mercantile et les monopoles durables de la couronne française, au lendemain de l'échec des réformes du contrôleur général, Anne Robert Jacques Turgot, furent l'autre élément principal au cœur des témoignages français sur la Révolution américaine et ses suites.

Le récit de l'émulation/désenchantement révolutionnaire

« Quand un pays a un superflu d'habitants, ce superflu est employé utilement aux colonies de l'Amérique. Malheur aux nations qui sont obligées d'y envoyer les citoyens nécessaires à l'État ! C'est dégarnir la maison paternelle pour meubler une maison étrangère » (Voltaire, *Lettre aux auteurs de la Gazette littéraire*, 4 novembre 1764).

Le débat historique portant sur l'image française aux États-Unis se confond trop souvent avec les positions associant émulation et désenchantement politique. Une grande partie de la littérature historique sur la question s'attache à identifier différentes variantes du « miroir distant » ou du « mirage » américain afin de souligner la nature abstraite, déformée et embrouillée de la représentation de la France en Amérique⁵. Mais, plutôt

(5) Voir, par exemple : Durand ECHEVERRIA, *Mirage in the West. A History of the French Image of American Society to 1815*, Princeton, Princeton University Press, 1957. Pour une autre interprétation : Albert Hall BOWMAN, *Struggle for Neutrality: Franco-American Diplomacy During the Federalist Era*, Knoxville, Tennessee, University of Tennessee Press, 1974.



que de faire le portrait d'un agrégat unique de penseurs cosmopolites issus des Lumières, qu'ils soient radicaux ou modérés, ou encore de proposer une opposition formelle entre les tenants des arguments pro-américains et les pro-anglais, il nous semble que c'est la place de l'économie politique internationale dans le monde atlantique au XVIII^e siècle qui se doit d'être réévaluée. Mais cela implique d'avancer la chronologie de la Révolution à la Guerre de Sept Ans (1756-1763)⁶. La cuisante défaite de la France et son expulsion d'une grande partie de Nouveau Monde permet de réfléchir précisément à la place de l'économie coloniale dans le premier empire français. Un grand nombre d'ouvrages publiés sur le sol français dans les années qui suivirent l'humiliation du traité de Paris en 1763, qui avait vu la France céder ses colonies du Canada, de la vallée de l'Ohio et en Inde, possèdent une dimension polémique à peine déguisée, dirigée contre l'État Français, tenu pour responsable des habituelles déconvenues militaires à l'étranger et des lourdes charges financières qui en résultaient. Dans le sillon de Montesquieu et de Hume, la guerre et le commerce étaient diamétralement opposés par les Lumières, qu'elles viennent de France ou d'Écosse. Les lourdes pertes économiques dues aux défaites ravivaient les aspirations critiques des premières Lumières qui voulaient se débarrasser du pouvoir politique intransigeant de l'Europe dans ses frontières et au-delà, de ce que l'on appelle à présent la *realpolitik*⁷.

Cependant, la question américaine n'était pas soulevée directement, mais par l'intermédiaire d'un discours anti-impérialiste s'attachant à l'influence du climat sur la société. Cela donna lieu, parmi les intellectuels, à un débat portant sur le caractère « arriéré » de l'Amérique et de l'Afrique, dans une perspective que Michèle Duchet a qualifiée d'« anthropologique » en raison de son caractère scientifique revendiqué. Si l'on suit ces discours, les conditions naturelles dans le Nouveau Monde et en Afrique sub-saharienne étaient tellement difficiles pour toutes formes de vie, végétale, animale et humaine, que les colons, qu'ils soient autochtones ou venus d'Europe, devenaient inévitablement « dégénérés ». Selon une lecture grossière de Montesquieu, ce débat s'attachait plus précisément aux Européens, nés en Amérique, qui de génération en génération étaient supposés devenir physiquement, moralement et intellectuellement inférieurs à leurs ancêtres

(6) Argument également développé dans : Allan POTOFKY, *Constructing Paris in the Age of Revolution*, Houndsmills, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2009, p. 8-10 et suivantes.

(7) Durand ECHEVERRIA et Everett C. WILKIE, *The French Image of America : A Chronological and Subject Bibliography of French Books Printed Before 1816 Relating to the British North American Colonies and the United States*, London, Scarecrow Press, 1994, 2 vols.

européens. Et comme l'avait déjà avancé George Louis LeClerc, comte de Buffon, la perfectibilité de l'homme était rendue impossible dans le Nouveau Monde. Les Européens en Amérique allaient donc bientôt même ressembler aux peuples indigènes de ce pays, dans une version cependant toute différente du *bon sauvage* de Rousseau. Plutôt qu'une entreprise de civilisation, les Européens seraient au contraire corrompus par la culture du Nouveau Monde, leur force physique et morale s'amenuisant à la suite d'une trop longue exposition à l'humidité et aux rigueurs du climat⁸.

Ces avocats anti-colonialistes étaient, au début de la Révolution française, encore nombreux et influents. Ainsi, Guillaume Raynal, dans son ouvrage à succès en dix volumes, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* (1770 et réédité trente fois jusqu'en 1789) se permet des développements sur l'Amérique que Jefferson qualifia « d'effusions d'une imagination en délire ». Raynal a pu également avancer, de manière tristement célèbre, dans l'édition de 1780, qu'aucun poète, mathématicien, ou homme de génie n'avait vu le jour en Amérique ! Cornelius De Pauw, auteur des *Recherches philosophiques sur les Anglo-Américains* (1770) fut également l'auteur de l'article « Amérique. Histoire et Géographie » du supplément à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert publié en 1776. Dans cet article, De Pauw avançait d'une voix stridente, que le caractère primitif des Amérindiens était une sorte de virus qui attendait les Européens qui se rendaient sur le continent américain, les conditions difficiles créant des « peuplades », plutôt qu'une véritable société⁹.

Pour tous ces écrivains, l'argument « anthropologique » impliquait que potentiellement les Européens pouvaient perdre leur nature civilisée une fois immergés dans les contrées sauvages du Nouveau Monde. Comme l'avancé Voltaire, l'Europe était menacée de perdre ses ressources naturelles, sa population et même sa civilisation, si elle continuait à investir les colonies. Toutefois, le seul « anthropologiste » à avoir effectivement voyagé dans le Nouveau Monde et à avoir été le témoin de

(8) Michèle DUCHET, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Maspero, 1971. Laurent DUBOIS, *An Enslaved Enlightenment : Rethinking the Intellectual History of the French Atlantic Social History*, volume 31, n° 1, 2006, p. 1-14.

(9) Cornelius DE PAUW, « Amérique. Histoire & Géographie », *L'Encyclopédie, Supplément*, Denis DIDEROT & Jean Le Rond D'ALEMBERT (1751-1772). Version CD Rom, Paris, Édition Redon, 1999. Citation de Jefferson tirée de sa Correspondance. Sur les préjugés de la métropole et leurs incidences potentielles sur les émigrants en Amérique du Nord, voir : Peter MOOKG, « Reluctant Exiles : Emigrants from France in Canada before 1760 », *The William and Mary Quarterly*, 3^e Série, vol. 46, n° 3, juillet, 1989, p. 463-505.



sa dégénération supposée, fut Joseph Mandrillon qui écrivit deux livres sur l'Amérique dans les années 1780. Ayant trouvé l'esprit lent aux Américains, il conclut : « Ils ont l'esprit pénétrant dans leur jeunesse [...] mais ils sont peu capables de réflexion, ils ne peuvent former de longues méditations et sont en cela le contraire des Anglais de l'Europe ». Cette jeune nation aurait été un lieu pour adultes dégénérés, se comportant comme des enfants sous-développés et à la croissance retardée, et formant un saisissant contraste avec leurs cousins européens¹⁰. Condorcet, à la manière de Rousseau, retourna de manière sarcastique, en 1790, les arguments anthropologiques contre leurs partisans dans son *Éloge de Benjamin Franklin* : « Les Européens ne pouvaient croire qu'il existât dans les forêts du nouveau monde des hommes qui avaient approfondi les principes de la société, et qui dès leurs premiers essais, donneraient des leçons à l'Europe »¹¹.

Mais des deux rives de l'Atlantique se multiplièrent des réponses (qui d'ailleurs s'imposèrent) à cette série de stéréotypes et de clichés qui constituaient le fondement de ce discours « anthropologique ». Thomas Jefferson, en particulier, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France entre 1784 et 1789, s'opposa à cette campagne de presse qui s'en prenait à sa nouvelle nation indépendante. Si ce n'est une campagne épistolaire enflammée dénonçant Raynal et Buffon en des termes très durs, la première échappée de Jefferson apparut dans son introduction à l'économiste et censeur royal, Jean-Nicolas Démeunier. Celui-ci, futur émigré, avait rencontré Jefferson alors qu'il était à la recherche à Paris de collaborateurs pour son dictionnaire, *Économie politique et diplomatique*. Cet ouvrage, en plusieurs volumes, allait être publié entre 1784 et 1788, dans le cadre de l'*Encyclopédie méthodique* de l'éditeur Charles-Joseph Panckoucke, entreprise qui elle-même se voulait un supplément à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

En utilisant de nombreux entretiens avec Jefferson ainsi que des notes détaillées rédigées par ce dernier, Démeunier donna une étude richement documentée de l'économie et de la civilisation de l'Amérique qui jetait sur la nouvelle nation une lumière beaucoup plus positive. Moins de

(10) Les deux livres ont été réunis, Joseph MANDRILLON, *Le Spectateur américain, ou remarques générales sur l'Amérique septentrionale et sur la république des Treize-États-Unis. Suivi de Recherches philosophiques sur la découverte du Nouveau-Monde*, Amsterdam, Bruxelles, E. Flon, 1784, p. xxxi.

(11) CONDORCET, *Éloge de M. Franklin, lu à la séance publique de l'académie des Sciences, le 13 novembre 1790*, Paris, 1791, p. 23.

dix ans après la publication des dix-neuf pages de Cornélius de Pauw sur l'« Amérique. Histoire & Géographie », dans le *Supplément* de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, les écrits sur l'Amérique représentaient quarante pour cent de l'ensemble du dictionnaire en quatre volumes de Dêmeunier et n'étaient dépassés en taille que par ceux portant sur l'Europe. Le dictionnaire se focalisait tellement sur l'Amérique, couvrant l'ensemble des treize États et donnant une vision générale de la nation entière, que Dêmeunier ne connut quasiment aucune difficulté à recycler pratiquement l'ensemble de son contenu en 1790 pour un ouvrage en trois volumes intitulé *L'Amérique indépendante*. L'opinion publique française relative à l'Amérique fut sans aucun doute beaucoup plus profondément influencée par les écrits de Dêmeunier, Crèveœur, Jefferson et Condorcet, qui tous réfutaient le discours « anthropologique », que par le caractère sensationnel des stéréotypes grossiers de ce dernier¹².

On retrouve, à la fin de l'Ancien Régime, un autre discours polémique concentrant ses critiques sur l'institutionnalisation américaine du pluralisme social et géographique. Ainsi, on relève des comptes rendus sévères des diverses constitutions des États américains à la suite des traductions des treize constitutions données par La Rochefoucauld-d'Enville, avec l'aide de Benjamin Franklin en 1783. En France, le rejet de l'adhésion américaine à une chambre haute (seule la Constitution de Pennsylvanie en 1776 autorisait une assemblée unique) semble être lié aux accusations d'influence aristocratique qui entouraient le Parlement britannique et sa Chambre des Lords. On estimait que l'élection des sénateurs au suffrage indirect rétablirait les privilèges de l'aristocratie. Sensible à cette mauvaise presse en Europe, la traduction française des *Notes on the State of Virginia* de Jefferson par André Morellet occultait des passages entiers dans lesquels l'auteur décrivait la Constitution de la Virginie, ses élections au suffrage indirect, ses deux chambres, haute et basse, à la grande stupéfaction de Jefferson lui-même¹³. Plus encore, la création d'un ordre héréditaire d'officiers militaires, l'Ordre de Cincinnatus, en 1783, critiquée par les

(12) L'Afrique ne couvrait plus que 4,4% des pages restantes : Jean-Claude PERROT, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992. Robert DARNTON, *The Business of Enlightenment : A Publishing History of the Encyclopédie 1775-1800*, Cambridge, Mass., 1979, p. 436-447 et p. 465. Jean-Nicolas DÉMEUNIER, *L'Amérique indépendante, ou les différentes constitutions des treize provinces qui se sont érigées en républiques sous le nom d'États-Unis de l'Amérique*, Paris, 1790.

(13) Dorothy MEDLIN, « Thomas Jefferson, Andre Morellet, and the French Version of Notes on the State of Virginia », *The William and Mary Quarterly*, 3^e série, vol. 35, n° 1, janvier 1978, p. 85-99.



plus grands admirateurs de la Révolution américaine, comme Mirabeau ou Filippo Mazzei, le plus proche voisin de Jefferson à Monticello, qui le considérait comme la création d'une « classe noble artificielle »¹⁴, aggrava la réception critique des constitutions des États américains en France.

Le discours « constitutionnel » sur les institutions soulignant les vastes différences régionales existant en Amérique a donné lieu à ce qui est probablement le plus célèbre ouvrage relatif à la représentation française de l'Amérique à la fin du XVIII^e siècle. Peu de temps après sa « disgrâce » et son échec réformiste, le contrôleur général, Anne Robert Jacques Turgot, proche des physiocrates, rédigea une lettre à caractère privé portant sur l'état des constitutions américaines. Adressée à Richard Price en mars 1778, elle ne fut traduite et publiée qu'en 1784, soit trois ans après sa mort et contre le souhait de son auteur. Pour Turgot, l'existence même d'États indépendants désavouait « le système de monopole et d'exclusion qui règne chez tous vos écrivains politiques sur le commerce ». Turgot observait les insurgés américains à travers le prisme de l'échec de sa réforme (1776) en faveur de l'abolition des corporations des arts et métiers. Ces dernières représentaient une institution « féodale » symbolisant précisément le « monopole et l'exclusion ». Et sa disgrâce, sa perte de pouvoir était encore un souvenir douloureux et récent, alors qu'on célébrait la fondation d'une nouvelle nation supposée se bâtir sur les principes de « la liberté du commerce et de l'industrie »¹⁵. Sa lettre fut très largement diffusée dans la presse américaine pendant les années 1780 lors du débat constitutionnel autour du fédéralisme. Son intérêt pour le public américain en général et les Fédéralistes en particulier, semble évident. En effet, il s'agissait du premier texte français évoquant un « modèle » américain : « Il est l'espérance du genre humain. Il peut en devenir le modèle ». Mais afin que ce modèle puisse survivre, « il faut pour cela que l'Amérique s'en garantisse, et qu'elle ne redevienne pas comme l'ont tant répété vos écrivains ministériels une image de notre Europe, un amas de puissances divisées, se disputant des territoires ou des profits de commerce, et cimen-

(14) L'étude clef de ce récit : LA ROCHEFOUCAULD D'ENVILLE, *Constitutions des Treize États-Unis de l'Amérique*, Paris, 1783 ; MIRABEAU, *Considérations sur l'ordre de la Cincinnatus ou Imitation d'un Pamphlet Anglo-américain* Londres, 1784. Gabriel BONNOT DE MABLY, *Observations sur le gouvernement et les lois des États-Unis d'Amérique*, 1784. Filippo MAZZEI, *Recherches historiques et politiques sur les États-Unis de l'Amérique septentrionale*, Paris, 1788.

(15) Richard PRICE, *Observations on the Importance of the American Revolution, and the Means of Making it a Benefit to the World*, 1784, Lettre de M. Turgot : http://oll.libertyfund.org/?option=com_staticxt&staticfile=show.php%3Ftitle=1788&chapter=97170&layout=html&Itemid=27

tant continuellement l'esclavage des peuples par leur propre sang ». Ces recommandations de Turgot incitant les Américains à rester... exceptionnels en renforçant leur unité furent assimilées à une mise en garde contre le risque de divisions excessives entre les colonies devenues des États lors de la période de la Confédération.

Il faut bien reconnaître qu'un argument favorable à la cohésion nationale, provenant du rang des physiocrates, était pour les Fédéralistes pro-constitutionnels un morceau de choix. Quant aux remarques de Turgot à propos des brèches sociales et politiques fissurant la nouvelle nation, elles s'accordaient parfaitement avec les inquiétudes des physiocrates qui redoutaient dans le cadre d'empires nationaux la désintégration de la souveraineté. Les inégalités, l'inefficacité et l'incohérence des empires provenaient des divisions entre centre et périphérie, provinces et capitale ou colonies et métropole. Si l'Amérique avait une leçon à donner au monde, c'était que les métropoles se devaient de reconnaître les droits politiques et administratifs des colonies, de les traiter comme des alliés ou bien alors de leur accorder leur indépendance. Au final, les anciennes colonies américaines devaient cesser de pratiquer une politique de la division, et oublier les leçons de leurs anciens maîtres européens¹⁶.

La lettre de Turgot était faussement présentée par les journalistes fédéralistes comme ouvertement adressée au public américain et non pas comme une missive à caractère privé et adressée à l'Anglais Price. Et son propos, pourtant complexe, était réduit à l'unique passage portant sur les *Articles de la Confédération* qui ont été ratifiés en 1781 et qui, selon Turgot, produisaient une « multiplication de pouvoirs » que la Constitution des États-Unis se devait de réunir. Si, en effet, Turgot s'attachait à mettre en garde contre la décentralisation et contre les désordres potentiels engendrés par les *Articles de la Confédération*, ses arguments, comme l'a souligné Will Slauter, furent largement éclipsés par les trois volumes de John Adams intitulés *A Defence of the Constitutions of Government of the United States of America* (1787-1788). Dans cet ouvrage, Adams s'était attaché à une unique phrase qui, d'ailleurs, n'avait jamais figuré dans le texte originel de Turgot en français : « chaque autorité en un seul centre ». Cette déformation faisait passer la lettre de Turgot pour un plaidoyer en faveur de la centralisation à la française, érigée en modèle pour les États-

(16) Peter S. ONUF et Cathy D. MATSON, *A Union of Interests : Political and Economic Thought in Revolutionary America*, Lawrence, University Press of Kansas, 1990. Les éléments concernant la physiocratie sont tirés de Paul CHENEY, *Revolutionary Commerce. Globalization and the French Monarchy*, Cambridge, Harvard University Press, 2010, p. 164-165.



Unis. Cette polémique autour de l'interprétation du texte de Turgot par Adams devint même plus tard un argument de vente, l'édition londonienne de 1794¹⁷ ajoutant un sous-titre éloquent à l'ouvrage : « Contre les attaques de M. Turgot ». Et cette opposition frontale entre Turgot le physiocrate et Adams le fédéraliste ne semble pas avoir pâti du fait qu'elle était entièrement fondée sur une représentation caricaturale du ministre comme l'avocat du despotisme universel éclairé¹⁸.

Adams avait, en fait, complètement inversé l'esprit de la lettre de Turgot qui ne souhaitait en rien que l'Amérique suive la France sur la voie de la centralisation. Au contraire, il s'agissait pour lui que la France s'inspire de l'égalitarisme américain, même si les serments religieux, le protectionnisme mercantile, les « grandes inégalités de fortunes » et l'esclavage étaient contradictoires avec les « principes égalitaires » des États-Unis. Toutefois, même ces entorses constitutionnelles étaient excusées par Turgot comme le « brouillard des illusions Européennes ». Puisque la République américaine avait été fondée par des francs-tenanciers, alors la « leçon » à en tirer pour les Français était que la réforme menant à une monarchie française constitutionnelle devait prendre racine dans une classe de propriétaires agricoles producteurs et indépendants. Et abandonnant sa très sérieuse présentation des constitutions des États, Turgot proclamait le grand principe universel des physiocrates : « La loi de la liberté entière de tout commerce est un corollaire du droit de propriété », ce qui impliquait que la réforme politique associée à la liberté agricole devrait être le fondement des réformes en France et en Amérique¹⁹. On peut avancer que la réception du texte de Turgot participe d'un champ plus large relatif à l'histoire des incompréhensions mutuelles, des malentendus et des mauvaises interprétations des deux côtés de l'Atlantique. Pendant la Révolution française, le modèle américain réunit des philosophes qui, d'un point de vue idéologique, étaient des penseurs proches de Turgot. Non seulement Condorcet, Mirabeau, Brissot de Warville, La Rochefoucauld-d'Enville et Dupont de Nemours étaient les observateurs des affaires américaines les plus connus, mais ils partageaient aussi un

(17) Ainsi que dans d'autres éditions plus tardives.

(18) Will SLAUTER, « Constructive Misreadings : Adams, Turgot, And The American State Constitutions », *Bibliographical Society of America*, vol. 105, n° 1, mars 2011. Denis LACORNE, « Essai sur le commerce atlantique des idées républicaines », dans Yves MÉNY (éd.), *Les Politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993.

(19) Jean-Pierre BRISSOT DE WARVILLE et Étienne CLAVIÈRE, *De la France et des États-Unis, ou l'importance de la Révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France, 1787*, Marcel DORIGNY (éd.), Paris, Éditions du CTHS, 1996.

intérêt commun pour la comparaison des sociétés, des économies et des politiques permettant d'aller plus loin dans la rationalisation de l'organisation et de la direction de l'État, tout en soutenant les efforts de souveraineté.

Comme souhaitait le démontrer Turgot, l'Amérique symbolisait une société s'étant débarrassée des privilèges illégitimes et devenait un modèle pour la société que Turgot souhaitait libérer par des mesures radicales et réformatrices. L'attrait de l'Amérique reposait sur l'égalité des circonstances offertes à tous les citoyens : une confédération sans ordre, sans corps et sans rang. Tout cela formait les présupposés permettant d'atteindre l'harmonie naturelle des hommes et des intérêts. L'Amérique devenait alors le parfait contre-modèle d'une société française hiérarchisée et corrompue, dans laquelle les ordres privilégiés se battaient afin de conserver leurs avantages au détriment de l'ensemble de la nation. À travers ses échecs (libéralisation des prix du grain, création de nouvelles structures municipales et abolition des corporations) Turgot avait eu l'intention, lorsqu'il était contrôleur général des finances, de donner à la France les traits de l'Amérique révolutionnaire²⁰.

Au final, le cadre des débats relatifs à l'Amérique était moins axé sur le débat constitutionnel, que sur un discours socio-économique, *l'agronomie* reliant l'Amérique à la France. Ce discours qui célébrait les qualités égalitaires de l'agriculture avait laissé son empreinte sur le modèle américain, en particulier depuis 1784, à la suite de la traduction française de l'ouvrage de Michel Guillaume Jean de Crèvecoeur, *Letters from an American Farmer* (1782), au succès prodigieux. Thomas Jefferson, quant à lui, donna aussi un tour *agronome* à ses réponses à un questionnaire circonstancié de Barbé-Marbois. Elles furent publiées en français en 1786, sous le titre *Notes sur l'État de Virginie*, soit deux ans après l'ouvrage de Crèvecoeur. Jefferson y exaltait les vertus de ces agriculteurs présentés « comme un peuple élu de Dieu » et avançait qu'il n'avait jamais existé de société agricole ayant connu la corruption. Il réaffirma régulièrement dans sa correspondance que « les cultivateurs de la terre sont les citoyens les plus vertueux et sont ceux qui possèdent le plus d'*amor patriae* »²¹. Et même si l'idée agronome possédait un sens semblable aux principes de

(20) Cette interprétation est en partie différente de celle de Robert PALMER, *The Age of the Democratic Revolution : A Political History of Europe and America, 1760-1800*, Princeton, Princeton University Press, 1959, vol. 1, p. 267-275. Gerald CAVANAUGH, « Turgot : The Rejection of Enlightened Despotism », *French Historical Studies*, n° 1, 1969, p. 31-58.

(21) Thomas JEFFERSON, *Notes on the State of Virginia, Query 19*, « On Manufactures ».



la physiocratie, elle n'était en rien une doctrine cohérente, mais plutôt un vague lot d'hypothèses et de postulats sur les vertus de la vie champêtre opposée à la corruption régnant dans les grands centres urbains. En fait, le discours agronome coïncidait avec l'arrivée de nouvelles méthodes agricoles venues d'Angleterre et popularisées par Jethro Tull, Thomas Hale, ou Lord Townshend.

On relève en France, entre 1750 et 1789, la parution de six périodiques spécialisés dans l'agriculture, dont la plupart, à la manière des *Éphémérides du citoyen*, aux accents physiocrates, mêlent débats sur l'économie politique internationale à des considérations sur le commerce et l'agriculture²². En outre, les leçons que l'on tirait des exploitations anglaises n'étaient pas uniquement techniques et relatives aux nouvelles méthodes d'agriculture intensive. Elles proposaient également une large vision commerciale de l'économie de la France dans le monde atlantique. Vision que l'on peut rapprocher de celle, plus schématique, que proposait Jefferson à propos des relations entre l'Europe et l'Amérique et qu'il avait énoncée dans sa question dix-neuf (« Sur les Manufactures ») dans ses *Notes on the State of Virginia*. Il avançait que le commerce atlantique allait progressivement prendre la forme d'échanges de matières agricoles entre la France et l'Amérique, d'une part, et des matières industrielles britanniques, d'autre part. Conscient du rôle de la diplomatie commerciale dans le monde atlantique, le ministre des Affaires étrangères, Charles Gravier, comte de Vergennes souhaitait promouvoir l'ascendant agricole de l'économie française grâce au traité de commerce et d'amitié (1778), puis par l'intermédiaire du traité d'Eden entre la France et la Grande-Bretagne (1786), ainsi que par une série de seize accords commerciaux signés alors qu'il était au pouvoir. Comme l'a indiqué récemment Jeff Horn, il n'existait pas d'accords de libre-échange et en abaissant réciproquement les droits de douane, ces traités donnaient un statut de « nations les plus favorisées » aux partenaires de la France qui les voyait importer principalement ses matières premières²³.

Entre 1763 et 1789, les représentations françaises de la Révolution américaine, des États américains et de la jeune république n'ont guère

(22) André BOURDE, *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1967, p. 365. John SHOVLIN, *The Political Economy of Virtue. Luxury, Patriotism, and the Origins of the French Revolution*, Ithaca and London, Cornell University Press, 2006, p. 51-52.

(23) Jeff HORN, *The Path Not Taken. French Industrialization in the Age of Revolution, 1750-1830*, Cambridge, Mass. & London, England, 2006, p. 63-64. Orville T. MURPHY, « DuPont de Nemours and the Anglo-French Commercial Treaty of 1786 », *Economic History Review*, vol. 19, 1966, n° 3, p. 569-580.

évolué. D'un côté, elles étaient traversées par l'idée que l'Amérique pouvait être potentiellement une sorte de corne d'abondance agricole pour la France et de l'autre, qu'elle pouvait se révéler un marché tout aussi dynamique pour les exportations françaises. Parmi les textes français célèbres, voire canoniques, concernant l'Amérique, seule la lettre de Turgot à Price dépassait ces perspectives ce qui explique son succès, du moins jusqu'à la parution du livre critique d'Adams en 1787-1788, qui allait la transformer dans la mémoire collective américaine en un morceau de propagande en faveur de l'étatisme. Quant aux autres débats, ils n'arrivaient pas à dépasser l'un des principes fondamentaux des Lumières libérales, la notion que l'histoire progressait par étapes, débutant par des phases préparatoires, pour finalement aboutir à des stades avancés et cohérents. D'où le point de vue partagé par de nombreux observateurs qui voulaient que les États-Unis en soient encore à un stade préliminaire. L'indépendance américaine représentait la première étape dans la progression vers la perfection d'une civilisation commerciale qu'il appartenait à la France d'achever. Comme l'indique un ancien soldat ayant combattu aux côtés des insurgés américains, Matthieu de Montmorency, à l'Assemblée nationale constituante en 1791, la France se devait de « surpasser l'Amérique ». La fascination pour les États-Unis, en tant que version plus primitive, plus jeune et plus fruste de la nation française et qui se devait donc d'être dépassée, n'est pas tout à fait en phase avec le discours cosmopolite ou éclairé que l'on a voulu par la suite retenir et imposer²⁴.

Les corps consulaires et le débat relatif à l'Amérique

Tous les débats portant sur l'Amérique, qu'ils soient de nature physiocratique, *agronome*, « anthropologique » ou encore constitutionnelle, étaient fondés sur des images abstraites de l'Amérique et trop rarement appuyés sur des observations réelles. Toutefois, après 1778, on relève le développement d'une approche plus terre-à-terre du discours sur l'Amérique (d'ailleurs fondé sur la volonté d'accroître des intérêts économiques réciproques à partir de la collecte d'informations commerciales et d'observations à dimension sociologique) qui vont à la fois et paradoxalement, nuancer et obscurcir, au moins pendant un temps, la représentation française éclairée de l'Amérique. Ainsi le réseau des consulats français en Amérique fut mis en place en accord avec les dispositions du traité

(24) Marcel GAUCHET, *La Révolution des droits de l'homme*, Paris, Éditions Gallimard, 1989, p. 50-51.



de commerce et d'amitié. Il fut établi dans le contexte d'une progression aiguë du commerce colonial au XVIII^e siècle, dont la plus grande partie provenait du marché atlantique. L'historien économiste Guillaume Daudin a ainsi calculé que la traite et le commerce atlantique du sucre, du tabac, du poivre, du thé, du cacao, des céréales, du riz, des épices et de diverses matières premières ont représenté 15% de la croissance française entre 1716 et 1787. La relative prospérité française au XVIII^e siècle, toujours selon le même auteur, ne provient pas de l'expansion des capacités de production, et plus particulièrement des progrès techniques, mais en fait des échanges commerciaux liés aux colonies et à la traite. Si l'on considère les importations, exportations et ré-exportations atlantiques, la France, à la fin de l'Ancien Régime, devançait même la Grande-Bretagne pourtant en pleine croissance. Et seules les guerres commerciales se déroulant sur l'Atlantique ont empêché un niveau encore plus élevé de la croissance française²⁵.

En France, comme en Grande-Bretagne, on observe une véritable révolution de la consommation au XVIII^e siècle. La demande sans cesse en augmentation des classes populaires pour le sucre, le café, le thé, le chocolat (mais aussi pour les parapluies en caoutchouc, la faïence, la fourrure, les articles en cuir, ce que l'on appelle les biens « populuxeux²⁶ ») fut le moteur du commerce international et domestique dans les dernières années de l'Ancien Régime. La dépendance populaire à l'égard de quelques produits venus du Nouveau Monde fut, en effet, très élevée²⁷. Mais, comment compter, administrer, et au final, imposer fiscalement ce flot de produits qui traversait l'Atlantique ? La solution, dans le contexte d'un négoce mondial dont les tenants, aux profils d'aventuriers, échappaient aux règles des États incapables de les contrôler, fut de ressusciter une vieille institution qui devint l'objet d'un intérêt nouveau. Les corps consulaires français, dont les origines remontent au XI^e siècle, allaient tenir un rôle grandissant dans le règlement et le contrôle du commerce sous Vergennes. Ainsi, dans le cadre d'une attention soutenue portée à l'Amérique du Nord et dans le sillage de l'engagement géopolitique français aux côtés des insurgés, les corps consulaires furent étendus à

(25) Guillaume DAUDIN, *Commerce et prospérité. La France au XVIII^e siècle*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2005, p. 77-78.

(26) Cissie FAIRCHILD, *The Production and Marketing of Populuxe Goods in Eighteenth-Century Paris*, Roy PORTER et John BREWER (éds), *Consumption and the World of Goods*, New-York & Londres, Routledge, 1993, 228-248.

(27) Daniel ROCHE, *Histoire des choses banales. Naissance de la Société de consommation, XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1997.

des marchés lucratifs. Ce fut le cas, par exemple, des consuls attachés au commerce méditerranéen et basés à Tunis, qui reçurent de plus grandes prérogatives dans le domaine commercial dont celui des échanges de prisonniers avec la régence ottomane²⁸.

Dans le cadre d'une vision renouvelée des États-Unis, Conrad Alexandre Gérard y fut envoyé par Vergennes, comme ministre plénipotentiaire et consul général. Cet inconnu se présenta devant le Congrès de Philadelphie en août 1778 en compagnie de John Holker, agent de la marine française et du consul de l'État de Philadelphie. Holker était un intermédiaire important qui avait approvisionné en armes la marine française et l'armée continentale lors de la Guerre d'Indépendance. Il démissionna de son poste en 1781 afin de se consacrer entièrement à ses affaires. Mais il fut également un correspondant régulier de Thomas Jefferson²⁹. Les consulats de Boston, New York, Baltimore et Charleston devaient ouvrir peu de temps après celui de Philadelphie. Et à la suite de la signature du Traité de Paris de 1783, des vice-consulats à Portsmouth dans le Rhode Island, à Richmond en Virginie, à Wilmington en Caroline du Nord et à Savannah en Georgie furent également constitués en une hiérarchie administrative redéfinie (notons d'ailleurs, par opposition, que la création du premier consulat des États-Unis à Bordeaux date de 1790³⁰). Et dans la mesure où les activités des consulats étaient largement liées au domaine des échanges commerciaux atlantiques, on les trouvait, bien sûr, dans les principaux ports du pays. Toutefois, la question se posait de savoir quels ports seraient dans l'avenir les plus actifs et entreprenants dans une économie post-coloniale émergente et volatile. Ainsi, le vice-consul de Wilmington en Caroline du Nord, Gaspard-Joseph-Armand Ducher se rendit compte rapidement de l'inutilité de diriger un bureau situé dans le port d'une ville minuscule. Et les rapports que nous a laissés Ducher, dans les années 1780, sur ses tâches journalières comme officier dans un petit port perdu américain, nous révèlent leur caractère ennuyeux à mourir ! Il indique ainsi que cinq bateaux ont accosté à Wilmington en une année et demie et qu'il était obligé de préciser leurs allers et venues, la quantité de marchandises

(28) Christian WINDLER, *La diplomatie comme expérience de l'autre. Consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Droz, 2002.

(29) Anne MÉZIN, *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1997. Frédéric MASSON, *Le département des affaires étrangères pendant la révolution, 1787-1804*, Paris, Plon, 1877.

(30) Silvia MARZAGALLI, « Establishing Transatlantic Trade Networks in Time of War : Bordeaux and the United States, 1793-1815 », *Business History Review*, n° 79, 2005, p. 811-844.



exportées de France, le prix qu'elles atteignaient et la qualité des produits obtenus en échange³¹.

En novembre 1788, une convention consulaire s'attacha à clarifier les fonctions et les privilèges précis des consuls et des vice-consuls des États-Unis. Les consuls devinrent bientôt les officiers d'Ancien Régime les mieux payés, avec des salaires de 20 000 livres tournois par an (24 000 pour le ministre plénipotentiaire de Philadelphie) et 8 000 à 12 000 livres tournois pour les vice-consuls, tandis que toutes les autres fonctions, comme celles d'agents ou de commissaires étaient soumises à des contrats et payées au coup par coup. Les officiers consulaires devaient le plus souvent avancer de très larges sommes d'argent d'où le fait que ces fonctions revenaient à des hommes riches. Tout en utilisant leurs propres deniers, les consuls français menaient des actions commerciales et diplomatiques en aidant des sujets français, puis des citoyens français (à partir de septembre 1792) dans leurs affaires outre-Atlantique. En échange de ce rôle d'intermédiaire, les officiers consulaires investissaient librement dans un négoce dont ils avaient la direction³². Toute l'attention du réseau des consuls français fut retenue par des problèmes beaucoup plus difficiles que ceux qui occupaient alors les intellectuels français. Ils devaient ainsi essayer de dénouer la question épineuse de la dette américaine envers la France, s'attacher à mettre fin au monopole du tabac des fermiers généraux, résoudre la qualité médiocre de certains produits français à l'exportation et enfin affronter la crise de la balance commerciale. Des officiers consulaires de moindre importance étaient aussi employés à pister les pratiques frauduleuses, à diriger les comportements des marins français sur le sol américain et enfin à conserver une trace des passages de la flotte française dans les ports

(31) Archives des Affaires étrangères, « Personnel, lois, décrets, ordonnances, arrêtés », volume 2, dossier : Ducher, fol. 179-180. DUCHER, *Acte de Navigation avec ses Rapports au Commerce, aux Finances, à la Nouvelle Diplomatie des Français*, Paris, 1793. Sur l'utilisation agressive du commerce atlantique par Ducher à son retour à Paris en 1790, voir Allan POTOFKY, « The Political Economy of the Debt Debate : The Ideological Uses of Atlantic Commerce, From 1787 to 1800 », *William & Mary Quarterly*, Vol. 63, 2006, p. 485-515. Concernant le corps consulaire, son personnel et ses changements avant et pendant la Révolution, voir : Anne MÉZIN, *Les consuls de France au siècle des Lumières*, op. cit. Voir également : Stéphane BÉGAUD, Marc BELISSA et Joseph VISSER, *Aux origines d'une alliance improbable. Le réseau consulaire français aux États-Unis (1776-1815)*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang S.A., p. 33-34 et p. 40-42.

(32) Archives des Affaires étrangères, Correspondance Politique, États-Unis (AECPE-U), Supplément, 26 (15), *Mémoires sur l'organisation du nouveau gouvernement adopté par les États-Unis et sur l'effet qu'il pourra produire dans leur administration intérieure*, septembre 1788, p. 136-7.

américains³³. Mais, par-dessus tout, un flot remarquable de documents publiés par d'anciens ministres plénipotentiaires et officiers consulaires, qui peut être complété par la correspondance du ministère des Affaires étrangères, atteste de la curiosité (et du malaise) envers les relations franco-américaines alors en pleine expansion³⁴. Plus précisément, ce réseau d'Amérique réagissait aux critiques faites à la diplomatie d'Ancien Régime qui était vue comme une école du secret et du mensonge, et dont l'activité était contraire au devoir de transparence publique nécessaire aux relations de réciprocité entre les peuples³⁵. Un peu plus tard, les consuls français aux États-Unis furent également affectés par les changements diplomatiques qui suivirent, en octobre 1789, le déménagement du ministère des Affaires étrangères de Versailles à Paris, rues de Bourbon et de l'Université. Comme l'a observé Ralph Kingston, le déménagement vers Paris, devenue la capitale indiscutable de l'État, impliquait une politique administrative nouvelle et révolutionnaire. Ainsi le Comité des pensions de l'Assemblée Constituante avait un point de vue soupçonneux et méfiant vis-à-vis des administrateurs des Affaires étrangères, issus pour la plupart des rangs de la noblesse. Tout cela obligea le ministère à ouvrir et à publier ses documents financiers et même à réduire radicalement son budget d'un million de livres. La Révolution transforma autoritairement les serviteurs de la couronne en des fonctionnaires au service de la nation. Pour ces derniers, le déménagement vers Paris signifiait également une visibilité accrue de leur honnêteté et l'attente renforcée d'une plus grande transparence de leurs actions et de leur fonctionnement³⁶. Et malgré une mauvaise presse qui accusait, à tort, le corps diplomatique de favoriser des intrigues machiavéliques

(33) « Consular Convention 1788 », Editorial Note, Thomas JEFFERSON, *The Papers of Thomas Jefferson*, ed. Julian F. Boyd et al., Princeton, Princeton University Press, 1950-1974 Volume 14, p. 72-92. Correspondance de Thomas Jefferson à propos de la convention consulaire.

(34) Une partie des archives concernant la période pré-révolutionnaire du ministère des Affaires étrangères a été recueillie dans : Frederick Jackson TURNER (éd.), *Annual Report of the American Historical Association for the year 1903*, 2 volumes, Vol. II : Seventh Report of the Historical Manuscripts Commission. Correspondence of the French Ministers to the United States, 1791-1797, Washington, Government Printing Office, 1904.

(35) L'analyse la plus connue dans ce domaine est, bien sûr, celle de Gabriel DE MABLY, *Le droit public de l'Europe*, Paris, 1746.

(36) Ralph KINGSTON, « The Bricks and Mortar of Revolutionary Administration », *French History*, vol. 20, n° 4, décembre 2006, p. 405-423. Le personnage clef de cette critique de la diplomatie est Mably, en particulier dans son *Principe des négociations*, Paris, 1757, chapitre 17. Comme avait pu l'apprécier Jefferson, Mably fut, à la fin de sa vie, un observateur attentif des États-Unis, comme il a pu le démontrer dans ses *Observations sur le gouvernement et les lois des États-Unis d'Amérique*, 1784.



tout en exprimant des préjugés aristocratiques contre le commerce, le réseau consulaire français aux États-Unis fut, en fait, un observateur attentif des échanges atlantiques (d'ailleurs seuls 14 % de l'ensemble du corps consulaire français était constitué de membres de la noblesse)³⁷. En outre, des ministres plénipotentiaires de l'époque révolutionnaire, Éléonore François Élie de Moustier, Louis-Guillaume Otto, Joseph Fauchet et Edmond Genêt, parmi d'autres, publièrent rapports et ouvrages aux analyses détaillées sur le commerce franco-américain. Ces études étaient constituées de statistiques et d'explications sur les règlements relatifs au commerce et à l'économie politique de la jeune république, démontrant une grande attention à ce qui était alors, pour chacun d'eux, une *terra incognita* avant leur nomination³⁸.

Mais les officiers consulaires travaillant et collaborant étroitement avec les ministres furent également les éléments moteurs de l'approvisionnement des troupes militaires, de la métropole et des populations civiles des colonies lors de la Révolution. Les consuls français étaient devenus les intermédiaires clés de l'approvisionnement d'urgence en farine venue des États-Unis pendant la période révolutionnaire et qui permit de sauver toute une population de la disette lors des périodes de guerre. Toutefois, comme l'a montré Silvia Marzagalli, la Révolution permettait également aux armateurs américains de mettre en place des relations d'échange très lucratives avec les grandes maisons de négociants français³⁹. Publiées entre le début de la Révolution et pendant tout le Directoire, les analyses des ministres et des officiers consulaires relatives au commerce avec

(37) Stéphane BÉGAUD, Marc BELISSA, *et alii.*, *op. cit.*, p. 33.

(38) Les développements suivants sont une synthèse des arguments exposés dans : Éléonore François Élie DE MOUSTIER, *Observations sur les différents rapports de la liberté ou de la prohibition de la culture du tabac, ... suivies d'une lettre à M. Necker, sur le commerce des États-Unis de l'Amérique septentrionale*, Paris, 1790. Ambroise-Marie ARNOULD, *De la Balance du commerce & des Relations commerciales extérieures de la France*, 4 volumes, Paris, 1791, vol. 1. Philippe-André LÉTOMBE, *Recueil de diverses pièces en faveur du Citoyen Letombe*, Paris, 1793. Edmond Charles GENÉT, *Sur la liquidation et le remboursement de la dette Américaine*, Paris, 1793. Aristarque DIDOT, *Précis sur la Révolution et le caractère français, adressé aux citoyens républicains des États-Unis d'Amérique*, Paris, 1793. Louis-Guillaume OTTO, *Considérations sur la conduite du gouvernement américain envers la France, depuis le commencement de la Révolution jusqu'en 1797*, Paris, 1797. Joseph FAUCHET, *Coup d'œil sur la Situation des Affaires entre la France et les États-Unis*, Paris, 1798. Peter P. HILL, *French Perceptions of the Early American Republic, 1783-1793*, Philadelphie, American Philosophical Association, 1988. Hill s'attache aux bourdes françaises qui les éloignèrent des grands leaders américains et qui du coup marginalisèrent un républicanisme francophile américain antérieur.

(39) Silvia MARZAGALLI, « The failure of a transatlantic alliance? Franco-American Trade, 1783-1815 », *History of European Ideas*, 34, n° 4, décembre 2008, p. 456-464.

l'Amérique du Nord convergeaient toutes vers un point incontournable : la crise provoquée par la chute dramatique des exportations françaises vers les États-Unis entre 1783 et 1795. Les exportations françaises en direction de la Confédération américaine avaient chuté de 11,5 millions de livres tournois en 1781-1783, à 1,8 million pour la période 1784-1789. En d'autres termes, les exportations françaises pendant la Révolution française représentaient le sixième de ce qu'elles étaient lors de la Guerre d'Indépendance. Et, dans le même temps, tandis que les exportations françaises déclinaient précipitamment, les exportations américaines vers la France explosaient, à la cadence de 20 millions de dollars en valeur de marchandises par an à partir des années 1781-1785. On relève une relative stabilité à l'automne 1793, grâce à la neutralité américaine dans les guerres révolutionnaires, qui suit une reprise durable des exportations américaines. Le temps de la paix d'Amiens (1802-1803), entre la France et la Grande-Bretagne, devait créer une autre pause dans ces perturbations de temps de guerre. C'est en 1807 que l'on trouve le pic des exportations américaines en France, avec 100 millions de dollars sous la forme de blé, de sucre, de coton et de tabac, exportations qui allaient bientôt s'effondrer avec les effets de l'Embargo, soit l'acte sur le commerce européen imposé par Jefferson. Dans son ensemble l'évolution du commerce franco-américain ne prit le chemin, ni de l'exportation, ni de l'importation, mais celui de la ré-exportation, une catégorie d'ailleurs très difficile à quantifier. Et c'était donc cette véritable instabilité commerciale et non les incompréhensions, les mythes, « les coups de poignard dans le dos », les trahisons, ou les désenchantements qui déclenchèrent les crises et contribuèrent aux origines de la guerre larvée de la fin du siècle⁴⁰.

Le corps consulaire et les ministres plénipotentiaires essayèrent d'expliquer le déclin du négoce atlantique par une série d'arguments grossièrement entrecroisés. Mais par-dessus tout, la faute en revenait à la décadence de l'Ancien Régime et à sa politique extérieure machiavélique. La Révolution avait simplement hérité de traditions géopolitiques cyniques, tout en assumant généreusement la grande partie des dettes restant à payer. Mais les Américains étaient également tenus pour responsables. L'instabilité économique avait été largement aggravée par les dettes américaines à l'égard de la France, estimées à 6 millions de dollars, et qui remontaient à la Guerre d'Indépendance (on estime à 3 millions de dollars supplémentaires les dons aux insurgés américains par la France). La somme totale

(40) *Ibid.*, p. 460-462.



des versements vers l'Amérique représentait près de 20% des recettes totales de l'État français en 1787. À partir de 1787 et tout particulièrement au début de la Révolution, la dette devint même un *casus belli* pour la France, avec une sorte de « prise de conscience de la dette » qui s'intensifia à la suite de la publication par Calonne des détails de la catastrophe budgétaire nationale. À l'époque, comme à présent d'ailleurs, la dette et l'endettement relevaient davantage de l'impression que de dures réalités économiques. Toutefois, l'incapacité des Américains à rembourser leur dette était ressentie comme une trahison humiliante à laquelle allait bientôt s'ajouter un sentiment de déloyauté développé par le traité, très impopulaire, de Londres (*Jay Treaty*), signé en novembre 1794, qui accordait à la Grande-Bretagne le statut équivalent à celui de « nation la plus favorisée ». L'hypocrisie américaine prouvait que pour des raisons culturelles et linguistiques inévitables, la Grande-Bretagne possédait un avantage éclatant dans le négoce atlantique. Lorsque la situation le nécessitait, les États-Unis recherchaient des relations commerciales avec la France lors de périodes telles que la Guerre d'Indépendance, mais le principal et naturel bénéficiaire du marché américain restait la Grande-Bretagne dès que la guerre prenait fin⁴¹.

Dans le même temps, la France avait besoin de tabac, d'argent, de bois, de farine, de grains et de fourrures venus d'Amérique et du coup souffrait d'une balance commerciale avec les États-Unis largement déséquilibrée. Elle devait rembourser chaque année ses déficits avec de l'argent liquide et cette fuite d'espèces se révélait être un désastre pour l'économie française. Le spectre du manque d'espèces est le fléau du XVIII^e siècle et les marchands et les États avaient, pour continuer de commercer, élaboré un système de crédit et de dettes aussi complexe que sophistiqué. Aussi, la plus petite parcelle de liquidité était immédiatement envoyée vers les Amériques et, par l'intermédiaire du négoce avec les marchands anglais, était recyclée en Grande-Bretagne (cette analyse de la trahison américaine fut rendue populaire en 1791 par Ambroise-Marie Arnould, spécialiste de la « balance du commerce » au temps de la Révolution française). La balance du commerce avec l'Amérique permettait au plus grand ennemi des Français d'obtenir des espèces précieuses. Pour couronner le tout, si l'on ajoute alors l'insulte à l'injure, la balance commerciale déséquilibrée était en partie due à la

(41) La source principale sur la dette américaine : Archives des Affaires étrangères, Correspondance politique, États-Unis (AECPE-U), Supplément, 20 (9) : « Finances : Liquidation de la dette américaine, 1783-1797 ». Allan РОТОВСКИЙ, « The Political Economy », *op. cit.*

spécialisation française : pour Arnould, elle était, en effet, le résultat de la volonté excessive de l'Ancien Régime d'imposer au monde ses goûts en matière de produits de luxe. Toutefois, les produits de luxe, en raison de leur caractère spécialisé, avaient un marché limité aux États-Unis. Le vin, les cognacs étaient très recherchés, malgré les reproches de Jefferson concernant leur piètre qualité à leur arrivée. Mais les frivolités du temps de l'Ancien Régime, comme les soies, les dentelles, la porcelaine, la maroquinerie et les autres produits de luxe n'étaient guère convoitées dans le Nouveau Monde. En revanche, comme les denrées et les produits américains restaient très attirants pour les consommateurs français, la balance commerciale poursuivait son déséquilibre⁴².

On trouve dans toutes ces critiques un argument implicite : le rejet d'un État fisco-militaire d'Ancien Régime, un État mercantile vu, avant la Révolution, comme incohérent, incompetent et inefficace dans ses relations commerciales. En dépit du fait que 80 % du corps consulaire nommé sous l'Ancien Régime fut conservé entre 1788 et 1792, la Révolution a été présentée comme une période de bouleversement pour les relations atlantiques⁴³. Tout aussi éclairant fut le débat essayant d'établir la responsabilité de la perte des Amériques, où les intérêts régionaux représentés par certains officiers consulaires se sont substitués à une perspective diplomatique de l'ensemble des États de l'Amérique du Nord. En fonction des relations commerciales qui étaient alors en jeu, certaines régions de l'Amérique étaient considérées comme plus avantageuses pour la France que d'autres. En fait, lorsque la plupart des écrivains français se penchaient sur l'Amérique du Nord, ils ne la considéraient pas en un seul bloc. Ainsi, Georges Marie Butel-Dumont, économiste politique, physiocrate et censeur royal, avançait, comme nous le rappelle Paul Cheney, que les colonies du nord étaient pour la France des partenaires commerciaux privilégiés lui permettant de développer une économie indépendante fondée sur les produits de luxe. Le nord de l'Amérique et en particulier la Nouvelle-Angleterre était, selon lui, le partenaire naturel pour une spécialisation économique de la France sur le marché des produits de luxe. À l'inverse, François de Barbé-Marbois, intendant de Saint-Domingue entre 1785 et 1789, observait, quant à lui, que les États du Nord, et tout particulièrement la Nouvelle-Angleterre, étaient bien trop soumis à ce qu'il appelait le « presbytérianisme » pour

(42) Ambroise-Marie ARNOULD, *De la Balance du commerce*, op. cit., vol. 1, p. 233.

(43) Anne MÉZIN, *Les consuls de France*, op. cit.



développer un intérêt pour le commerce des produits de luxe. L'austérité puritaine rendait le nord hostile au luxe. En fait, le sud esclavagiste rappelait davantage les sociétés européennes et leurs fortes hiérarchies : le commerce français était donc fait pour lui. Nos deux auteurs démontrent combien les représentations françaises de l'Amérique étaient fortement régionalisées. La perception française de la diversité des colonies, puis de celles des États, permettait une approche composée d'une multitude de singularités géographiques et de distinctions régionales. Ici encore, le mythe d'un point de vue « jacobin » et éternel (comme l'expression « chaque autorité en un seul centre » attribuée à Turgot par Adams) doit être enterré⁴⁴.

À la lumière des crises commerciales franco-américaines, il existait un besoin pressant d'un nouveau traité commercial qui garantirait la réciprocité. Les officiers consulaires et les anciens ministres plénipotentiaires en appelaient régulièrement à la « modification de la mise à jour » du traité de commerce et d'amitié qui, en 1784 et 1785, avait permis aux navires américains d'accoster dans cinq ports des Antilles dont Saint-Domingue. À vrai dire, les navires américains y importaient essentiellement des denrées, en particulier pour la population servile, mais aussi du matériel militaire et du bois de charpente. Toutefois, les négociants américains ré-exportaient massivement le sucre et le café de Saint-Domingue et de la Martinique vers la France. Et, comme on pouvait le prévoir, cette ré-exportation était considérée comme violant l'esprit et même la lettre des accords commerciaux. L'Ancien Régime avait, une fois de plus, trompé la Révolution dans la mesure où les Américains après 1784 et 1785 inondaient son marché de ses « propres » produits coloniaux⁴⁵. Cette série d'arguments fortement entrecroisés devint la source d'un débat contradictoire cherchant à identifier la responsabilité de la perte des Amériques, dans le contexte des oppositions politiques de la Révolution. La désastreuse mission du citoyen Genêt en avril 1793 qui devait sécuriser des stocks, refondre le traité de commerce et d'amitié et fomenté des révoltes dans les colonies espagnoles, permit la réorganisation complète du corps consulaire en Amérique en août 1793, soit au moment même où Genêt était rappelé en France (il ne devait finalement

(44) Paul CHENEY, *Revolutionary Commerce*, op. cit., p. 167.

(45) En particulier, OTTO, *Considérations sur la conduite* ; FAUCHET, *Coup d'œil sur la situation des Affaires*, et DUCHER, *Analyse des loix commerciales, avec le tarif des droits sur les bâtimens & les marchandises dans les Treize États-Unis de l'Amérique*, Paris, 1790, utilisent ces arguments avec véhémence.

jamais rentrer, s'installant à New York où il épousa la fille du gouverneur de l'État). Un tiers des officiers consulaires en Amérique fut congédié ou mis à la retraite. Quant à la situation vue de France, l'ascension extraordinaire de Gaspard Joseph Armand Ducher au sein du gouvernement montagnard, lui qui avait passé une grande partie des années 1780 à gâcher son talent à Wilmington en Caroline du Nord, déboucha, lors des guerres révolutionnaires, sur l'aggravation des tensions à propos de la question de la neutralité américaine. Ducher fut probablement, de mai 1793 à 1796, au sommet de sa gloire, en prenant la direction du Bureau diplomatique et commercial de la commission des douanes pour la Convention. Et à côté d'une politique profondément protectionniste et agressive symbolisée par la rédaction d'un acte de navigation, Ducher multiplia les adresses provocantes afin de pousser les États-Unis à la guerre dans l'espoir de récupérer ainsi la totalité de la dette⁴⁶.

Les nouvelles possibilités inhérentes à une zone atlantique où dominait le libre-échange créèrent de grands espoirs pour la diplomatie commerciale atlantique. Un dense réseau diplomatique, personnifié par des institutions comme le corps consulaire et les échanges de ministres plénipotentiaires, fut créé afin de stimuler le commerce tout en encaissant des revenus fiscaux indispensables pour un État fisco-militaire de plus en plus pris à la gorge. En 1778, le traité de commerce et d'amitié représentait la promesse que le négoce allait être régénéré et que les intérêts des républiques et des monarchies réformées des deux côtés de l'Atlantique ne feraient plus qu'un. En d'autres termes, les hypothèses politiques concernant le commerce dirigeaient les politiques et les pratiques de l'Atlantique en révolution. Mais, paradoxalement, les ambitions visant à une diplomatie républicaine « transparente », comme devait l'être la mission de Genêt, contribuèrent aux crises qui poussaient la France et l'Amérique dans une guerre larvée, avec son lot d'attaques contre les cargaisons venues des Antilles entre 1798 et 1800. Comme nous l'avons démontré plus haut, les propos largement spéculatifs des Lumières sur l'Amérique ne furent nullement responsables des crises franco-américaines de la fin du XVIII^e siècle. Celles-ci furent surtout le fait d'irritants facteurs maté-

(46) Notamment dans G-J-A DUCHER, *La France, créancière des États-Unis d'Amérique*, Paris, 1793. Eugene R. SHERIDAN, « The Recall of Edmond Charles Genet : A Study in Transatlantic Politics and Diplomacy », *Diplomatic History*, Vol. 18, automne 1994, p. 463-68. Allan POTOFSKY, « The Political Economy », *op. cit.* Peter HILL, « Prologue to the Quasi-War : Stresses in Franco-American Commercial Relations, 1793-1796 », *Journal of Modern History*, vol. 49, n° 1, mars 1977 (Supplément), p. 1039-1069.



riels, comme l'ont consciencieusement expliqué le corps diplomatique et les officiers consulaires. En fait, le désenchantement ne provenait pas d'une incompréhension des Français à l'égard de la « lutte pour la neutralité », pour le combat ou la duperie supposée de l'Amérique, comme les vieux historiens de la diplomatie l'ont avancé. De même, on ne peut pas attribuer aux violences de la Terreur et aux guerres révolutionnaires la responsabilité de la fracture entre les deux pays. En fait, les arguments idéologiques du commerce républicain se sont trouvés confrontés à des crises conjoncturelles comme celle de la dette américaine envers la France, de la balance commerciale déséquilibrée entre les deux nations et du besoin pressant de produits indispensables pour une nation en guerre. Ces conflits d'intérêts posent la question de savoir si les républiques révolutionnaires pouvaient continuer à mener leurs relations commerciales et diplomatiques comme auparavant. En fait, « le républicanisme commercial » dans l'Atlantique français était une pratique bien fragile ; il hanta les relations franco-américaines jusqu'à la Révolution en Haïti et la chute brutale, en 1804, du premier empire colonial français⁴⁷.

Allan POTOFSKY
Université Paris-Diderot Paris-7
Institut Charles-V
10, rue Charles V, 75004 Paris
Allan.Potofsky@Univ-Paris-Diderot.fr

(47) Paul CHENEY, « A False Dawn for Enlightenment Cosmopolitanism? Franco-American Trade during the American War of Independence », *William & Mary Quarterly*, vol. 63, 2006, p. 463-488.